



## ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

**Master**  
**2ème année**  
**Mention Administration Economique Et Sociale**  
**Parcours Emploi Public (FI-FA)**

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

**Vu** le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

**Licence**  
**2ème année**  
**Mention Administration Economique Et Sociale**  
**Parcours Emploi Public (FI-FA)**

est composée comme suit :

- Francis QUEROL, Maître de Conférence Président  
- Moussa THIOYE, Doyen de la faculté d'Administration et  
Communication, Professeur des Universités

#### Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 22/02/2024

Le Président de l'Université, Hugues KENFACK